Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212203244-20260416-26_04_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUAY-PERROS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Quay-Perros, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Yves LE DAMANY, Maire.
Etaient présents : Yves LE DAMANY, Maire, Jean-Luc CAMPION, Gisèle LE GUILLOUZER, Joël LETESSIER, Armelle JEGOU, Adjoints, Gérard DAUVERGNE, Marie France ADAM, Franck ZAWADZKI, Karine ROULLEAU, Séverine THORAVAL, Sébastien DELAUNAY, Sophie BURLOT, Gilbert BOTELLA et Olivier HOUZET, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) :
Gaëlle URVOAS, procuration à Olivier HOUZET

Secrétaire de séance : Marie France ADAM est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 26.04.09. (5.3)
Date de convocation : 10 avril 2026
Date d'affichage de la convocation : 10 avril 2026

Objet : Désignation du correspondant défense

Créée en 2001, par le secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.
Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Monsieur le Maire demande si quelqu'un souhaite un vote à bulletin secret ; en l'absence, le vote se déroule à main levée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DESIGNE** :

- Correspondant défense : Gilbert BOTELLA

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait et copie conforme

Le Maire,
Yves LE DAMANY

La secrétaire de séance,
Marie France ADAM